



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 9 décembre 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une subvention au Comité d'Actions Sociales et Culturelles de la CAB (CASC) – Année 2025

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 9 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 3 décembre 2024.

PRÉSENTS : Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Carulina COLOMBANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Philippe PERETTI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Hélène SALGE, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Jean ZUCCARELLI, Martine PERFETTINI, Michel ROSSI

ONT DONNE POUVOIR :

Didier GRASSI à Mattea LACAVE
Gilles BATTESTI à Jean-Jacques BIAGGINI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO
Christelle TIMSIT à Carulina COLOMBANI
Julien MORGANTI à Jacques BIAGGINI

ABSENTS :

Jean-Martin MONDOLONI, Linda PIPERI, Leslie PELLEGRINI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Attribution d'une subvention au Comité d'Actions Sociales et Culturelles de la CAB (CASC) – Année 2025

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la convention cadre entre la CAB et le Comité d'Action Sociale et Culturelle du 05 décembre 2024 fixant le montant de la subvention 2025 ;

Considérant la mise à disposition à temps plein par la collectivité d'un agent au CASC ;

Considérant qu'il convient d'octroyer une subvention de fonctionnement à cette association pour l'exercice 2025 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE (A LA MAJORITÉ)
Contre : MM. Zuccarelli, Morganti, Mme Salge)

D'octroyer une subvention de 106 000 € (hors frais de personnel) à l'association du personnel « Comité d'Action Sociale et Culturelle de la Communauté d'Agglomération de Bastia » pour l'année 2025 ;

APPROUVE

Le versement de la subvention 2025 accompagnée de la convention 2025, ci-annexé, entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et l'association CASC qui fixe le montant de la subvention 2025 ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au chapitre 65 compte 6574 du budget principal 2025 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **23 DEC. 2024**
et publication ou notification
du **22 DEC 2024**
La Directrice des Affaires Générales
Chjara AIELLO



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGIO